Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 32 (1887)

Heft: 5

Artikel: De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la

querre de montagne [suite]

Autor: Schumacher

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-336691

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Potomac. Une profonde tristesse au contraire l'envahissait lorsqu'il parlait de ce jour néfaste où un ordre du président avait brutalement frappé le vainqueur d'Antietam au milieu de sa plus belle combinaison stratégique. Chacun sait avec quelle dignité, quel patriotisme, il subit cette fatale mesure. Mais le cœur du soldat et du citoyen avait été profondément atteint. Quoi de plus cruel que de se sentir capable de servir utilement son pays, de l'avoir prouvé, et d'être condamné à l'inaction par une sotte jalousie politique? On comprend parfaitement l'erreur qu'il commit, car ce fut une erreur, en permettant qu'avant la fin de la guerre on opposât, dans l'élection présidentielle, son nom à celui de Lincoln. Heureusement, il vécut assez pour voir tous les partis rendre justice à ses talents, à son dévouement, et pour recueillir en Europe les hommages de tous les militaires qui avaient étudié la grande guerre civile. Estimé de tous, honoré de la confiance de ses concitoyens du New-Jersey, il eut le bonheur de rester étranger à tous les dangers politiques qui ont malheureusement compromis plus d'une réputation militaire. Il resta jusqu'au dernier jour digne d'être appelé par excellence : Vir fortis, vir bonus.

Veuillez me croire, etc.

PHILIPPE COMTE DE PARIS.

Château-d'Eu, janvier 1886.

De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne.

(Suite.)

B. ORGANISATION

On ne peut pas penser à une organisation tout à fait indépendante de l'artillerie de montagne, parce que dans toute guerre de montagne, on aura besoin de troupes qui devront être dotées d'artillerie dans les proportions de la grande guerre. D'après ce que nous avons trouvé, on a besoin de batteries pouvant s'employer dans la plaine et dans la montagne; elles devront être réparties aux corps de façon à pouvoir leur être enlevées sans causer de grands dérangements et sans renverser les proportions.

¹ Mémoire de M. le colonel Schumacher, qui a obtenu le premier prix au concours de la Société suisse des officiers.

L'organisation de l'artillerie qui satisferait à ces exigences, doit donner aux divisions, que nous calculons à 10,000 hommes d'infanterie, une dotation suffisante d'artillerie, tout en tenant disponible une artillerie, qui pourrait soit renforcer l'artillerie de division, soit servir dans un but général. Cette artillerie serait alors destinée à fournir les soutiens nécessaires à l'artillerie de montagne.

Voici l'organisation que nous proposerions pour l'artillerie de eampagne :

L'artillerie de campagne se compose de 48 batteries, divisées en 4 brigades à 12 batteries.

Chaque brigade a 3 régiments à 4 batteries. De ces régiments deux sont attribués à chaque division et se composent de deux groupes de 2 batteries, qui pourraient aussi recevoir le nom de bataillons. Le 3e régiment forme dans la règle l'artillerie de corps pour deux divisions réunies; il n'est pas divisé en deux groupes (bataillons), mais possède un officier d'état-major de plus.

Le commandement d'une brigade serait exercé par un colonelbrigadier, un colonel non brigadier (chef d'état-major), 4 lieutenants-colonels, 5-7 majors et les officiers de troupe.

Le premier lieutenant-colonel commande, avec 2 majors, le 1^{er} régiment d'artillerie divisionnaire.

Le 2^e lieutenant-colonel commande, avec 2 majors, le 2^e régiment d'artillerie divisionnaire.

Le 3º lieutenant-colonel commande le 3º régiment, l'artillerie de corps.

Le 4° lieutenant-colonel commande, avec 2 majors, le parc de brigade (éventuellement en formant ce parc à 3 colonnes seulement, ce qui paraît meilleur, on n'a plus besoin des 2 majors, ce qui réduit à 44 le nombre des officiers supérieurs, un de plus qu'il n'en faut actuellement pour 12 batteries).

Un major reste disponible, pour commander les détachements qu'on pourrait faire en vue de marches rapides dans la plaine ou dans la montagne.

Le nombre des capitaines sera déterminé par le nombre des unités, 15-16, et les besoins du service d'adjudant; ce service en réclamera deux pour l'état-major de brigade; les régiments et le parc nécessiteront 4 premiers lieutenants; les bataillons, n'étant qu'une unité administrative, peuvent se passer d'adjudants et y suppléer par des ordonnances.

D'après la répartition actuelle des batteries de 10 cm., il serait

nécessaire de donner à 2 brigades 4 batteries lourdes, et 2 seulement à chacune des deux autres. Lors d'une transformation les mêmes considérations ne seraient plus valables, car jusque-là toutes les unités seront devenues « troupes fédérales; » il pourrait seulement paraître meilleur de donner des batteries tout à fait légères à d'autres régiments que ceux qui sont actuellement armés de pièces lourdes. Lorsque les 12 batteries de 10 cm. seront organisées sur le même pied que les batteries projetées, les batteries tout à fait légères seront au nombre de 16, soit 4 par brigade, formant alors le 3° régiment (2° tableau, page 229).

Il faudrait alors tenir compte du fait que ce ne serait pas le matériel qui serait changé, mais les numéros.

Dans l'organisation mentionnée en premier lieu, chaque brigade aurait 12 batteries dont une légère, appartenant au 3e régiment (1er tableau, page 228), si ce régiment a ses 4 batteries réunies, le major peut commander deux batteries; si la batterie est détachée, le lieutenant-colonel commande les trois autres et le major peut recevoir, si cela est nécessaire, le commandement de deux batteries légères, unies dans un but spécial.

1. Tableau de la répartition du matériel en brigades et régiments (élite) au bout de 2 ou 3 ans.

THE REPORT OF THE PROPERTY AND THE PROPERTY OF		-							
	Numéros	Batteries d'après le calibre.							
RÉPARTITION	des batteries	atteries		5 cm.	7,5 cm.	40 cm.	8 cm.	5 cm.	7,5 cm.
1 ^c r régiment 2e » 3e »	1, 2, 3, 4 5, 6, 7, 8 9, 10, 11, 12	2	2 4 3	1					
Ie brigade, total 4e régiment 5e » 6e »	13 , 14 , 15, 16 17, 18, 19, 20 21 , 22 , 23, 24	$\begin{vmatrix} 2\\2 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} 2 \\ 2 \\ 3 \end{bmatrix}$	1		2	9	1	
He brigade, total 7º régiment 8º »	25 , 26, 27, 28 29, 30, 31, 32	$\begin{vmatrix} 2 \\ 2 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} 2 \\ 2 \\ 3 \end{bmatrix}$			4	7	1	
9e " : : : : : : : : : : : : : : : : : :	33 , 34 , 35, 36 37 , 38, 39, 40	$\begin{vmatrix} 2 \\ 2 \end{vmatrix}$	2	1		4	7	1	
11e »	41, 42, 43, 44 45, 46, 47, 48 61, 62, 63, 64	Periodici dell'acciona dell'acciona della	3	1		2	9	1	4
			Tota	1 .		12	32	4	4
Les numéros en demi-gras sont ceux des batteries actuellement lourdes.									

Les quatre batteries légères pourraient aussi, suivant les besoins, être réunies en un régiment comme les quatre batteries de montagne; on pourrait alors former de ces deux régiments, si on le croit utile, une brigade d'artillerie de montagne.

Voici quelles seraient les proportions :

1 division d'infanterie avec 1 régiment d'artillerie divisionnaire, 10,000 hommes, 24 pièces : 2,4 % 0/00.

2 divisions d'infanterie avec 1 brigade d'artillerie (élite), 20,000 hommes,

72 pièces : 3,6 $^{\circ}/_{\circ \circ}$. 2 divisions d'infanterie avec 1 brigade d'artillèrie (élite), moins 1 batterie légère détachée, 20,000 hommes, 66 pièces: 3,3 º/oo.

1 division d'infanterie avec 1 régiment d'artillerie divisionnaire et l'artillerie de corps, moins la batterie légère, 10,000 hommes, 42 pièces : 4,2 % o/00.

1 brigade d'infanterie avec un groupe d'artillerie divisionnaire, 4500 hommes, 12 pièces: 2,6 %.

1 régiment d'infanterie avec un groupe d'artillerie divisionnaire, 2300 hom-

mes, 12 pièces : 5.2 o/oo.

I brigade d'infanterie avec un groupe d'artillerie divisionnaire et une batterie légère, 4500 hommes, 18 pièces: 4 % o/oo.

1 brigade d'infanterie avec une batt. légère, 4500 hom., 6 pièces: 1,3 º/oo. 1 régim. d'infant. avec une batt. légère, 2,300 hommes, 6 pièces : 2,6 °/°°. 1 bat. d'infant. avec une batterie légère, 800 hommes, 6 pièces : 7,5 °/°°.

1 rég. de caval. avec une batterie légère, 350 chevaux, 6 pièces : 47 % o. 2 régim. de caval. avec une batterie légère, 700 chevaux, 6 pièces : 8,5 % o. 2 régim. de caval. avec une batterie légère, 700 chevaux, 6 pièces : 8,5 % o. 2 végim.

4 régim. de caval. avec une batterie légère, 1400 chevaux, 6 pièces: 4,2 % o. 1 brig. d'inf. avec une batt. de montagne, 4500 hommes, 4 pièces: 0,9 % o.

1 brig. d'inf. avec deux batt. de montagne, 4500 hommes, 8 pièces : 1,8 % o. 1 brigade d'infanterie avec deux batteries de montagne et une batterie légère,

4500 hommes, 14 pièces : 3,1 º/oo.

1 régim. d'inf. avec une batt. de montagne, 2300 hommes, 4 pièces: 1,8 º/oo.

2. Répartition des batteries après transformation complète du matériel (6-7 ans).

Chiffres ordinaires: 8 batt de camp. de réserve	ÉLITE		RÉSE	TOTAL					
Chiffres demi-gras: 4 batt. de camp. de réserve	84 mm	50 mm.	75 mm. Mont.	84 mm.	75 mm. Mont	84 1	mm.	50 mm.	75 mm Mont.
Ie brig. 1. Régim.	4			1		4	5		
» 2. » » 3. »	4	4		1 1		4	5 1	4	
IIe » 4. » » 5. »	4 4			1		4	5		
» 6. »		4	aprilia application	1			1	4	
IIIe » 7. » » 8. »	4 4			1 1		4	5 5		
» 9. » IVe » 10. »		4		1			1 5	.4	
» 11. »	4			1 1		4	5		
» 12. » Mont. 13. »		4	4	1	$_2$		1	4	6
220201 201 //	32	16	4	8	$\frac{2}{2}$	36	40	16	$\frac{6}{6}$
				(4)					

Ces tableaux démontrent bien que les changements proposés ne produiront d'affaiblissement dans aucune partie de l'armée, tout en permettant de faire face à tous les besoins. Quant à savoir si le système de 4 brigades à 3 régiments, dans lesquelles les batteries légères sont comprises, avec un régiment de montagne indépendant, est préférable à la formation d'une brigade de montagne à 4 batteries légères et 4 de montagne en deux régiments, c'est, comme d'ailleurs tout le projet, une affaire à discuter. Mais comme on ne peut laisser de côté la question de la réorganisation des batteries de 40 cm., il semblera meilleur d'établir un cadre qui permette une réorganisation générale pour toutes les éventualités, y compris la répartition des 4 ou 8 batteries de landwehr.

Ce qu'on pourrait le plus blâmer dans ce projet, est l'augmentation du nombre des officiers d'état-major; on a discuté en France et en Allemagne la question de la conduite tactique de l'artillerie et toutes les recherches ont établi qu'il n'est pas possible de commander directement plus de quatre batteries, non plus que d'en conserver deux dans la même direction de feux.

On ne peut faire d'exceptions que pour de l'artillerie entrant en ligne un peu tard (artillerie de corps), à qui l'appui de l'artillerie divisionnaire donne les moyens de réunir jusqu'à trois batteries sous un même commandement pour une action commune ou de les faire prendre part au feu déjà engagé.

En outre, le nombre des officiers d'état-major n'est calculé si haut que parce qu'on y fait rentrer les majors; or il n'y a pas de raison pour que le major d'artillerie ait une autre situation que celui d'infanterie; le bataillon n'est de fait depuis longtemps plus l'unité tactique, et le groupe de deux batteries n'est ni plus ni moins unité tactique que le bataillon; l'action croissante des feux ne nécessite pas une autre organisation tactique, mais est le facteur des différentes armes.

On peut reprocher à notre organisation actuelle, que 6 batteries sont trop pour un développement et une direction régulière du feu. En admettant aussi que le chef d'état-major de la brigade actuelle reçoive le commandement de l'artillerie divisionnaire, il ne restera plus personne pour conduire les troisièmes régiments de deux brigades, éventuellement réunis. Mais l'histoire militaire récente montre que, si chaque division emploie pour elle, au lieu de les réunir au corps, deux batteries à son gré, quand quatre batteries divisionnaires lui suffisent, l'effet pour les buts généraux (artillerie de corps) n'est pas atteint.

Une circonstance qui doit aussi peser dans la balance, c'est que la réorganisation proposée réduit de 16 à 12 le nombre des colonnes de parc. Quant à savoir si le parc d'une brigade d'artillerie devrait être réuni en un parc de brigade, comprenant deux colonnes de division et une coloune de réserve ou de corps, ou s'il ne vaudrait pas mieux donner à chaque régiment une colonne de parc, c'est encore une question à discuter. Ce dernier projet semble plus avantageux, sous réserve naturellement de l'artillerie de montagne qui aurait deux petites colonnes de parc organisées spécialement pour elle.

Il y aurait encore par là économie d'officiers d'état-major, puisqu'il n'y aurait plus besoin que de 3 lieutenants-colonels par brigade. Si deux ou trois colonnes de parc sont réunies, le chef du bataillon du train, qui est d'ailleurs enlevé à l'artillerie et n'a dans aucun cas d'emploi dans la division mobile, peut prendre la direction de cette colonne en marche; pour le combat elles devront être séparées les unes des autres.

C'est surtout pour l'artillerie de montagne que le régiment devrait être partagé en deux groupes, comprenant soit simplement deux batteries d'élite, soit aussi une batterie de landwehr. En y adjoignant des batteries légères attelées, commandées aussi deux à deux par un major, celui-ci aurait suivant la dislocation deux batteries à commander, soit une batterie de montagne et une batterie attelée, soit deux batteries semblables.

Il n'y aurait plus qu'à rechercher qui fournirait les deux nouvelles batteries de montagne, ou plutôt, comme c'est la Confédération qui s'en occuperait, où se ferait le recrutement. Celui-ci repose jusqu'ici sur une erreur, c'est-à-dire qu'on suppose la majorité du personnel habituée à la conduite des bêtes de somme; or ceci n'est le cas que pour une petite partie de la batterie valaisanne, et non pour les Grisons où le trafic par bête de somme est devenu presque plus rare que dans l'Oberland bernois, la Gruyère et le district de la Singine.

Le personnel devra apprendre non seulement à manœuvrer des pièces, mais aussi à charger et à conduire les animaux. On ne peut nier que les Valaisans savent mieux se servir des mulets que tout autre peuple, mais il faut une peine inouïe pour leur apprendre bien le maniement des pièces. On peut donc conclure que le choix des bêtes ne nécessite pas exclusivement des gens d'un district restreint.

La vraie solution se trouverait, ici aussi, dans une organisation fédérale; en effet, l'organisation cantonale ne peut pas subsister, puisque le Valais n'arrive pas à compléter ses cadres en officiers, ni même en sous-officiers. D'autre part on a pu se convaincre que d'autres officiers s'accoutument très bien au service de l'artillerie de montagne, s'ils ont reçu une instruction préalable sur l'artillerie.

Beaucoup d'officiers préféreraient aussi servir dans une unité fédérale, parce que l'avancement y est moins soumis que dans les cantons au hasard et à des influences étrangères au service. Le service est d'ailleurs intéressant au plus haut degré et l'emploi dans la montagne compense richement l'instruction peu attrayante de la plaine.

Pour répartir les districts de recrutement il faut tenir compte de la question des langues; il semble d'après le projet que le mieux serait de former deux moitiés, une de langue allemande et une de langue française.

La portion allemande comprendrait avant tout le canton des Grisons, qui a à sa disposition un bon corps d'officiers; on y joindrait Glaris, qui est aussi en état de fournir des cadres, Uri, Schwytz et peut-être le Haut-Valais; d'une manière générale le VIII^o arrondissement de division, moins les portions italienne et romanche.

Le détachement français se recruterait sur un territoire moins étendu, mais proportionnellement plus peuplé, c'est-à-dire le Bas-Valais, les Alpes vaudoises, la Gruyère et le Jura, où l'on trouve de bons cadres. Il n'y aurait qu'à tenir fermement à ce que tous les hommes soient de langue française. Ces territoires appartiennent tous aux I^{re} et II^e divisions.

La répartition territoriale serait la suivante : à la partie française le Sud-Ouest, à la partie allemande le Sud-Est et aussi, vu les moyens de communication, le Jura.

Le mode de répartition actuel est, nous l'avons déjà dit, insuffisant pour les cadres.

Mais une réorganisation n'est pas tout; ce qui manque surtout à l'artillerie de montagne, ce sont les attelages. Pour cela le mulet vaut mieux que le cheval, depuis qu'on ne trouve plus de chevaux de bât de la vieille race grisonne. Bien qu'il n'y ait pas de

raison de rejeter les mulets, une race de chevaux pouvant s'employer à la montagne et sur les routes serait préférable.

Depuis une vingtaine d'années on rencontre dans les cantons de Vaud et du Valais, des chevaux bais dont les ancêtres ont été importés de Norvège, et qui se distinguent en ce qu'ils sont à la fois de bons trotteurs et de sûrs chevaux de montagne. Il vaudrait bien la peine de faire un essai d'importation de chevaux norwégiens et bosniaques. Ce n'est pas l'armée seule qui en profitera, mais aussi l'éleveur, qui aurait ainsi une marchandise dont le débit serait assuré. Là où l'élevage a moins cherché à produire des chevaux de luxe ou de selle extraordinaires, qu'un cheval d'un usage plus général, bien que limité, il a sûrement et rapidement porté ses fruits. Jusqu'à présent les contrées hautes de la Suisse manquent complètement d'un bon cheval de selle et de trait.

Il ne suffit pas de dépenser des centaines de mille francs pour le matériel de guerre en négligeant les moyens de locomotion. Si l'on veut avoir une bonne artillerie de montagne il faut prêter au cheval de bât plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'ici; on ne trouvera pas suffisamment de mulets pour 4 batteries, il serait temps de songer à augmenter une race de chevaux spécialement apte au service de montagne, ainsi qu'à tout autre travail qui ne serait pas excessif.

Les batteries légères attelées destinées à servir éventuellement de 2° ligne dans la montagne seraient recrutées dans le Jura, l'Oberland Bernois avec l'Unterwald et Lucerne, la Marche et les Alpes Saint-Galloises, Glaris et les Grisons. L'instruction apprendra aux hommes ce qui est nécessaire pour le service en plaine; avec cela et l'habitude de leur propre terrain ils sauront aussi s'en tirer dans la montagne, si le matériel est convenable.

CONCLUSION

Nous avons prouvé aussi bien que possible que l'armement actuel de l'artillerie de campagne ne répond pas à tous les besoins de la guerre de montagne.

L'artillerie de montagne proprement dite suffit en armement mais pas en nombre. Elle ne pourra pas, à elle seule, soutenir une guerre de montagne. Il nous a fallu alors faire rentrer l'artillerie de campagne dans le cycle de nos considérations pour prouver que la guerre de montagne, tant que l'artillerie a à y coopérer, peut être conduite sans désavantage, moyennant une substitution de matériel et un autre groupement dans l'organisation.

La transformation du matériel ne comporte pas de nouveaux frais, puisqu'elle est déjà commencée; la première acquisition nécessaire pour faire face aux plus pressants besoins est celle de 4 pièces de montagne, coûtant environ 15,000 fr. chacune, selles et munitions comprises, soit 60000 francs en tout. Les autres innovations sont prévues et ordonnées par le temps; le matériel complémentaire proposé coûte moins que les canons de 84mm, actuellement en cours d'acquisition; le reste du matériel, en usage depuis plus de 50 ans, a déjà besoin d'un prompt renouvellement pour rester capable d'être employé à la guerre; ce renouvellement aussi se fera à meilleur marché et d'une façon plus efficace par le moyen proposé.

Si, après examen de la solution, il paraissait désirable de résoudre la question plus promptement qu'on ne l'a prévu ici, dans la pensée que les complications qui surgiront le plus facilement ne pourront être arrêtées dès le début que par des troupes de montagne et par l'artillerie de montagne correspondante, le peuple sera prêt à faire pour une fois une grosse dépense, car de la sécurité pour la guerre résulte la sécurité pour les travaux de la paix.

FIN

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Conférences militaires.

Nous devons aujourd'hui nous borner à enregistrer quatre conférences fort intéressantes, à savoir deux de M. le lieutenant-colonel d'état-major Favey, les 7 mars et 5 avril sur les services de l'arrière et deux de M. le colonel-divisionnaire Ceresole, les 4 et 11 mai, sur la mobilisation de l'armée, conférences sur lesquelles nous reviendrons en détail. Notons toutefois qu'après l'exposition de M. le lieutenant-colonel Favey, M. le capitaine D^r Secretan a fait une intéressante communication au sujet des cartouches à pansement, heureuse innovation apportée dans notre armée pour permettre à chacun de panser provisoirement une blessure en attendant l'arrivée du médecin. On sait que d'après un arrêté du ministre de la guerre d'Allemagne, chaque soldat doit être muni d'une petite boîte à pansement